CONFIDENTIEL

Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Direction des Nations Unies
et des Organisations Internationales

FAX

المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية والتعاون
مديرية الأمم المتحدة والمنظمات الدولية

31 JAN. 2014

A
Monsieur le Délégué Interministériel
aux Droits de l'Homme

00186

Objet : Dimension humaine de la Question du Sahara/ Invitation des procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme pour l'année 2014/ Proposition de ce Département

En prévision de l'échéance d'avril 2014 relative à l'examen du rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur le Sahara par le Conseil de Sécurité, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

1. Le Maroc a adressé en 2011, au Secrétaire Général des Nations Unies une lettre par laquelle il l'informe de son ouverture aux procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme (CDH).

2. Le Conseil de Sécurité s'est félicité, depuis 2011, dans ses résolutions respectives 1979(2011), 2044(2012) et 2099(2013), de l'engagement qu'a pris le Maroc d'accorder un accès sans réserves, ni restrictions à tous les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme ainsi que l'interaction en cours avec les procédures spéciales.

3. Le Maroc a depuis lors, invité les procédures ci-après :

- L'experte indépendante dans le domaine des droits culturels;
- La rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences;
- Le rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- La rapporteuse spéciale sur les droits fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants ;
- Le groupe de travail sur la détention arbitraire.

Les rapports de ces procédures, qui ont inclus dans leur programme soit une visite à la ville de Lâayoune ou à celle de Dakhla, ont été examinés par le CDH en 2012 et 2013, à l'exception des rapports deux dernières procédures, dont l'examen de leurs rapports est prévue au cours du premier semestre 2014.

S'agissant des invitations des procédures spéciales, ce Département propose d'inviter pour 2014, les **3 procédures spéciales** ci-après :

- L'expert indépendant sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable ;
- Le rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ;
- La rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats.

La proposition de ce Département aura un triple objectif :

1. Consigner l'engagement d'ouverture aux procédures spéciales pris par le Maroc dans la contribution du HCDH au prochain rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur le Sahara ;

2. Maintenir dans la prochaine résolution, le langage de la résolution 2099(2013) ***« reconnaissant en s'en félicitant les mesures que le Maroc a prises à cet égard pour renforcer les commission du Conseil national des droits de l'Homme à Dakhla et Lâayoune et l'interaction en cours du Maroc avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies, y compris celles qui sont prévues pour ~~2013~~ 2014 » ;***

3. Contrecarrer la campagne actuelle lancée par le polisario, l'Algérie et leurs sympathisants (ONGs internationales/parlementaires) visant à exercer des pressions sur les membres du Conseil de Sécurité pour prendre une décision visant à mettre en place un mécanisme de surveillance des droits de l'Homme au Sahara marocain.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire part de votre avis sur l'invitation de ces 3 procédures pour l'année 2014.

Azzeddine FARHANE
Directeur des Nations Unies
et des Organisations internationales